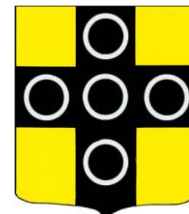


MAIRIE DE BAZINGHEN

- 62250 -



DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BOULOGNE/MER

CANTON DE
DESVRES

INFORMATIONS COMMUNALES DÉCEMBRE 2015

CÉRÉMONIE DES VŒUX 2016

La cérémonie des vœux se tiendra le vendredi 15 janvier 2016 à 19h30 à l'Estaminet le Saint Eloi.



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE



Très belle commémoration avec le chant des enfants de notre RPI. Merci aux professeurs des écoles pour cette initiative et félicitations aux enfants pour cette présentation de devoir de mémoire !

MAIRIE : RAPPEL DES HORAIRES

La permanence de la mairie se tient le **mardi et le jeudi de 16h à 19h**. Vous pouvez joindre le secrétariat de mairie au 03.21.92.93.00 le mardi après-midi, le mercredi matin, le jeudi toute la journée et le vendredi matin. **En cas d'urgence**, vous pouvez joindre Mr Franck PARENTY, maire au 06.08.74.14.37.

La mairie sera fermée du 23 décembre au 4 janvier 2016.
Reprise des permanences : mardi 5 janvier de 16h à 19h

Mr le maire, les adjoints, le conseil municipal et le personnel communal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Commune de Bazinghen - 20 impasse de la mairie - 62250 BAZINGHEN
Tél/fax : 03.21.92.93.00

Email : bazinghen.mairie@wanadoo.fr / site internet : www.bazinghen.fr / Facebook : Commune de Bazinghen

RAPPEL : LA « COMMUNE DE BAZINGHEN » EST SUR FACEBOOK.

Plus de 150 personnes l'ont déjà fait : Rejoignez notre page Facebook dès maintenant, si vous souhaitez prendre connaissance des informations communales et associatives, et consulter les photos prises lors des manifestations.



Si vous avez un profil Facebook, rendez vous sur la page « Commune de Bazinghen » et cliquez sur « J'aime », vous serez informé(e) des activités communales et associatives.

Pensez également au site Internet de la commune : www.bazinghen.fr.

**SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
ET CONTRÔLE DES ASSAINISSEMENTS AUTONOMES**

Le contrôle des assainissements autonomes s'est achevé fin août, voici le bilan pour notre commune :

SPANC DE LA COMMUNE DE BAZINGHEN

Nombre d'installations zonées en ANC :	161
Nombre de contrôles réalisés :	155
Nombre d'installations conformes :	20
Nombres d'installations non conformes :	135

classer ces non conformités dans le tableau ci-dessous

Code	Motif de non conformité	Nombre d'installations		
1	Absence d'installation	11		
2	Défaut de sécurité sanitaire ou de structure ou de fermeture ou à moins de 35 m d'un puits	39		
3	Installation incomplète ou significativement sous dimensionnée ou présentant des dysfonctionnements majeurs	61	Dont	0 installations situées en zone à enjeu sanitaire
4	Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	24		

Code 1 : 7 dossiers éligibles aux subventions

Code 2: 28 dossiers éligibles aux subventions (dont un situé en zone à enjeux sanitaires, champs captants),

Le Département stoppe son aide de 20% dans le cadre des travaux des assainissements individuels à compter du 1^{er} janvier 2016 et l'Agence de l'Eau maintiendra son taux de participation de 45%.

Suite aux contrôles d'assainissement sur la commune, 10 dossiers de travaux pour un total de 91 895 € TTC ont été subventionnés en 2015 pour un montant total de subvention de l'Agence de l'Eau de 32 818 €. Les travaux de mise en conformité se poursuivront les années à venir : 4 demandes sont déjà inscrites pour l'année 2016. Pour toute demande de travaux, je vous invite à prendre contact avec Mr Guy CHEMIN, Responsable technique du service assainissement du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marquise Rinxent au 09.75.82.31.24.

DÉCISIONS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX :

SÉANCE DU 15 AVRIL 2015 :

- Vote des comptes administratifs 2014, des comptes de gestion 2014, et affectation des résultats (budget principal et budget Estaminet),
- Vote des subventions 2015 aux associations,
- Vote des taux d'imposition 2015,
- Votes des budgets primitifs 2015 (budget principal et budget Estaminet),
- Adhésion au service commun d'aide à l'instruction des autorisations d'urbanisme auprès de la CC de la Terre des 2 Caps,
- Convention avec la commune de Wissant pour le centre de loisirs 2015,
- Présentation des vitesses enregistrées du 16 février au 2 mars 2015 sur la RD191 au PR 53+700 (Abbaye) par la MDI du Boulonnais et proposition de mise en agglomération (limite de vitesse à 50 km/h),

Les conseillers municipaux ont voté :

- un excédent brut 2014 de 64 394.80 € pour l'ensemble des budgets (commune et Estaminet),
- une section de fonctionnement à hauteur de 357 000 € pour le budget primitif 2015,
- une section d'investissement pour le Budget Primitif 2015 à 192 000 €.

Compte tenu de l'augmentation des bases des valeurs locatives à l'échelle nationale à un taux de 0.80 %, aucune augmentation des taux d'imposition sur les 4 taxes n'a été votée.

Il est rappelé que le budget Estaminet permet d'encaisser les loyers du bâtiment communal, ces derniers servent à rembourser l'emprunt contracté par la commune. L'édifice est loué 1 601.42 € HT par mois soit 1 921.70 € TTC à la société SCBC représentée par Mr et Mme Christophe THOMAS.

SÉANCE DU 23 JUILLET 2015

- Vente d'une ancienne remorque de voiture (+ de 25 ans),
- Décision modificative n°1,
- Recensement 2016 : choix du coordonnateur communal et de l'agent recenseur,
- Chemins ruraux interdits aux véhicules motorisés de loisirs,
- Tableau des effectifs : renouvellement du contrat unique d'insertion,
- Demande d'approbation de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap),
- Création d'un caveau d'attente.

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2015

- Suppression du budget CCAS au 1^{er} janvier 2016, (les dépenses relatives aux dépenses sociales seront gérées au budget principal),
- Création d'une régie de recettes pour la location de la salle communale,
- Tarif de la location de la vaisselle et de la vaisselle cassée,
- Approbation du schéma de mutualisation proposé par la Terre des 2 Caps
- Présentation du rapport d'activités 2014 de la CC de la Terre des 2 Caps,
- Modification du règlement SPANC : pénalités pour refus de contrôle,
- Dégradation d'une borne incendie et indemnité de sinistre GROUPAMA,
- Remise du rapport de Bureau Véritas et adoption de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap),
- Proposition de création d'un caveau d'attente,
- Colis de Noël pour les aînés et participation du Comité des Fêtes de Bazinghen,

Les dernières délibérations citées sont sur les panneaux d'affichage situés à l'extérieur de la mairie, voire à l'intérieur.

INSTRUCTON DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Les certificats d'urbanisme opérationnels, les déclarations préalables et les permis de construire ne sont plus instruits par la DDTM mais par l'intercommunalité. Vos demandes doivent continuer à être déposées en mairie, le maire demeure signataire de toutes les demandes d'urbanisme sur sa commune.

MISE EN AGGLOMÉRATION DU LIEU DIT L'ABBAYE

Des relevés de vitesses ont été enregistrés du 16 février au 2 mars 2015 sur la RD191 au PR 53+700 (Abbaye) suite à la pose d'un radar pédagogique installé par Maison du Département Infrastructures du Boulonnais.

Les enregistrements ont été effectués uniquement dans le sens de la descente. La vitesse moyenne était d'environ 82 km/h sur les 2 semaines avec une vitesse maximale enregistrée à 116 km/h. Il a été dénombré 27 automobilistes roulant à plus de 100 km/h. De nombreux riverains de l'Abbaye se plaignent de la vitesse excessive des véhicules, de la difficulté et la dangerosité à sortir les véhicules des propriétés, le conseil municipal a accepté par 6 voix pour et 4 voix contre la mise en agglomération de cette zone dangereuse, sachant que les contrôles de la gendarmerie n'ont pas permis de sécuriser ce secteur.

Les panneaux d'entrée d'agglomération seront prochainement installés avant le 366, route du Cap Gris Nez (Mr et Mme LEGRAND) et avant le 805, route du Cap Gris Nez (Mr et Mme Philippe DUBOIS). En plus de leur valeur de localisation des limites de l'agglomération, ces panneaux définissent les règles de circulation qui imposent aux usagers de rouler à 50 km/h en traversée d'agglomération.

RECENSEMENT 2016



Le recensement de la population de la commune se fera du **21 janvier 2016** et se terminera le **20 février 2016**.

Edith PIERRU, secrétaire de mairie, assurera la collecte des informations en qualité de coordonnateur communal et agent recenseur.

Nouveauté : les personnes pourront se recenser sur internet si elles le souhaitent, des informations vous seront données par l'agent recenseur.

CHEMINS RURAUX INTERDITS AUX VÉHICULES MOTORISÉS DE LOISIRS



Depuis 2008, 3 chemins ruraux étaient interdits aux véhicules motorisés de loisirs :

- Chemin rural de la Grand Maison au Bail,
- Chemin communal dit de Colincthun,
- Chemin rural dit du Buisson Pouilleux,

Compte tenu des derniers travaux réalisés sur les chemins communaux, le conseil municipal a décidé d'étendre l'interdiction d'accès aux véhicules motorisés de loisirs aux chemins suivants :

- Chemin rural n°4 d'Otove à Ambleteuse,
- Chemin rural d'Ambleteuse à Otove,
- Chemin rural du Bail à Rouge Berne.

L'arrêté ne s'applique pas aux engins agricoles considérés comme des véhicules utilisés à des fins professionnelles de recherche, d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels.

Les panneaux de signalisation correspondants seront prochainement installés.

CAVEAU D'ATTENTE

Le caveau provisoire est destiné à accueillir provisoirement un cercueil avant son inhumation définitive, parce qu'un problème empêche cette dernière : délai insuffisant pour construire le caveau de famille, problème de dernière minute lié à la concession de la famille ... Le dépôt d'un cercueil en caveau provisoire, prévu au 2^{ème} alinéa de l'article R2213-29 du CGCT, ne peut excéder 6 mois. A l'expiration de ce délai, le corps devra être inhumé ou faire l'objet d'une crémation.

La construction, l'entretien et la gestion d'un caveau provisoire relèvent exclusivement de la commune. Le placement d'un cercueil en caveau provisoire s'effectue après délivrance par le maire, d'une autorisation de dépôt temporaire du corps.

Le conseil municipal a décidé de commander un caveau d'attente de 2 places de grande taille, permettant l'accueil des cercueils scellés de plomb.

COLIS DE NOËL AUX AINÉS

Le colis de Noël aux aînés était réalisé jusqu'en 2014 par le Comité des fêtes de Bazinghen avec une participation de la commune de 50% par le biais du versement annuel d'une subvention à cette association. Cette année 23 couples et 27 personnes seules sont concernés par le colis.



Lors du dernier conseil municipal, Mr le maire a proposé de laisser le choix entre un bon d'achat, un bon repas à consommer à l'Estaminet le Saint Eloi ou un colis de Noël. Ce choix aurait pu se faire par l'envoi d'un courrier personnalisé avec coupon réponse à retourner en mairie. Les conseillers municipaux ont souhaité maintenir l'attribution du colis, pour son caractère festif et convivial sachant qu'il est remis aux intéressés lors d'une visite à domicile.

Il est noté que l'attribution du colis de Noël se fera sous 2 conditions :

- Etre âgé(e) de 60 ans et plus dans l'année,
- Avoir sa résidence principale dans la commune au 1^{er} janvier de l'année.

La composition du colis des aînés sera réalisée cette année par la commune avec une participation de l'association « Comité des fêtes de Bazinghen » à hauteur de 1 000 €.

Le colis sera distribué les 19 et 20 décembre par les conseillers municipaux.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

Voir la lettre du grenier enchanté ci-jointe

**Madame Aurore DAVID vous accueille les mercredis
et jeudis de 16h à 19h.**

La bibliothèque sera fermée pendant les vacances de Noël.

N'hésitez pas à passer en bibliothèque :
De nombreux livres et CD vous attendent
250 DVD sont à votre disposition



Rappel des conditions d'emprunt : 5 livres pour 3 semaines, 3CD et 1 DVD pour 2 semaines. Les prêts sont **renouvelables une fois**. Il vous suffit d'en faire la demande auprès de votre bibliothèque ou bien de vous connecter sur votre compte lecteur depuis le site internet [biblio2caps](http://biblio2caps.com).

Merci de respecter ces délais, pour le plaisir de chacun. Pour les personnes ayant encore des documents en leur possession, dont le délai d'emprunt est largement dépassé (malgré plusieurs rappels), nous serons contraints de facturer les documents non restitués.

Vous pouvez également consulter le site [Biblio2Caps](http://Biblio2Caps.com) pour vous tenir informé des animations culturelles proposées par les bibliothèques.

Si vous aimez les livres et souhaitez vous rendre utile, Aurore se propose de vous immerger dans le monde de la bibliothèque. N'hésitez pas à la contacter (03.21.10.68.12.) ou à lui rendre visite aux heures d'ouverture.

LES DERNIERS TRAVAUX COMMUNAUX ET ACHAT D'UNE REMORQUE

Changement de la porte de l'église et de la porte de la sacristie

Entretien des boiseries

- Mise en peinture des fenêtres et portes de l'Estaminet,
- Entretien à la lasure des fenêtres et portes de l'école, la mairie, la salle communale et le logement attenant à l'école, et des abribus.



Les travaux de rénovation du muret de pierres au cimetière se poursuivent.

Rénovation du calvaire du cimetière et remise en peinture du Christ.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES : ATTENTION !

Calendrier de ramassage

Attention, nouveaux jours de collecte à compter du 30 novembre 2015

Calendrier de décembre 2015

Commune	Déchets non recyclables Bac à couvercle bordeaux	Déchets recyclables Bac à couvercle jaune
Bazinghen	Mercredi	Mardis 8 et 22 décembre



Attention, le dépliant de la Communauté de Communes Terre des 2 Caps, distribué en boîtes aux lettres comporte une erreur : la commune de Bazinghen sera collectée le mardi 5 janvier puis le mardi 19 janvier, et ainsi de suite, soit toutes les semaines impaires pour le tri sélectif.



Collectes à partir de 5h30 : Sortez votre bac la veille

communes	Ordures Ménagères	Tri
		ramassages à partir de janvier 2016
		1er ramassage plus semaines impaires
		1er ramassage plus semaines paires
Ambletouse	lundi	jeudi (7 jan)
Audembert	lundi	mardi (12 jan)
Audinghen	lundi	mardi (12 jan)
Audresselles	lundi	mardi (5 jan)
Bazinghen	mercredi	mardi (5 jan)

Calendrier 2016

Commune	Déchets non recyclables Bacs à couvercle bordeaux	Déchets recyclables Bac à couvercle jaune
Bazinghen	Mercredi	Mardi

Semaines paires semaines impaires

Collectes à partir de 5h30 : sortez votre bac la veille.

Votre bac à couvercle jaune est trop petit pour attendre 2 semaines ? Contactez la communauté de communes au n° VERT 0800 88 05 07.

LES DERNIÈRES NAISSANCES

- Lucien TELLIER, né le 7 avril 2015, fils de Quentin TELLIER et Violaine CARON, domiciliés 2134, route du Cap Gris Nez,

ÉCOLE DE LA HAUTE TERRE

Si vos enfants sont en âge d'intégrer l'école, je vous invite à vous rapprocher de Mme Sylvie FERMON, directrice du RPI au 03.21.92.93.17, de préférence **le lundi, jour de la décharge administrative.**

Je rappelle la **gratuité** de l'école primaire communale. De plus, il existe un ramassage scolaire, une garderie le matin et le soir (0.30 € le ¼ d'heure) ainsi qu'une cantine dans chaque commune (**3.30 € le repas**).

ABRIBUS

L'absence de maîtrise foncière concernant l'implantation de l'abribus au Bail ne permet pas son implantation pour l'instant. De nouvelles démarches et autorisations sont en cours pour la création d'un simple arrêt de bus en face de l'allée piétonnière du lotissement du Clos de Bazinghen.

VIE ASSOCIATIVE

- **Le Bazing**
 - **les prochaines sorties pédestres :**
 - **dimanche 10 janvier : rendez vous à 8h45,**
 - **samedi 23 janvier : rendez vous à 14h,**
 - **dimanche 13 février : rendez vous à 8h45.**

Le point de rendez vous est donné place de la mairie. Le stationnement des véhicules des randonneurs se fait de préférence sur le parking à l'entrée du village, près des terrains de pétanque. Une destination différente est proposée chaque mois par Mr Jean Luc BACLEZ, Président de l'association. ☎ 06.46.70.57.19.

- **Comité des fêtes**
 - Brocante du printemps : 22 mai 2016**
 - Brocante du marais : 24 juillet 2016**
- **Le Club de l'Age d'Or** se retrouve à la salle communale le 3^{ème} mercredi après-midi de chaque mois. Si vous souhaitez rejoindre ces personnes (à partir de 55 ans) ou prendre des renseignements sur les activités proposées, je vous invite à contacter Mr Francis PRÉVOST, Président, au 03.21.92.87.75.

ESTAMINET SAINT ÉLOI



PROGRAMME DE NOEL : MENU 45,00 € HORS BOISSONS

Entrée : Foie gras mi-cuit et son verre de moelleux
 Plat : Poêlée de Noix de St jacques au beurre blanc ou Filet de bœuf sauce aux truffes et champignons des bois
 Assiette de fromages
 Vacherin à la framboise et ses petites bulles
 Café

Pour les enfants : menu à 10€
 Blanc de volailles à la crème, purée maison
 Dessert surprise
 Une boisson

Ouvert midi et soir – Fermeture hebdomadaire : le mercredi - Réservation au 03.21.30.15.41